

# Grand Marché d'Art Contemporain CHATOU (78) / Ile des Impressionnistes

**24<sup>ème</sup> édition du 07 au 09 octobre 2022**



**Durée** : 3 jours – gardienné le jour, maitre-chien la nuit

**Lieu** : Au cœur de l'île des Impressionnistes, sur les bords de la Seine.

**Nombre d'exposants** : 120-150.

**Communication** : Presse spécialisée et grand public (radios, presse écrite, partenariats...)

**Tendance** : Lieu mythique de l'histoire de l'art, l'île de Chatou, site propice à l'inspiration artistique, est aussi une place commerciale dont la réputation n'est plus à faire. Ce salon est le rendez-vous incontournable des amateurs d'art, des acheteurs et d'un public toujours plus nombreux et qualitatif qui aime venir à la rencontre des artistes.

## RESERVATION

Nom : ..... Prénom : .....

Nom d'artiste (optionnel) : .....

Adresse : .....

Code Postal : .....Ville : .....Pays : .....

Tél. portable : .....

Email : .....

Site Internet (ou page FB avec les photos des œuvres) : .....

### JE RESERVE (COCHEZ LE MODULE DE VOTRE CHOIX) :

- UN MODULE DE 9M<sup>2</sup>** tapissé du coton gratté gris dans une allée couverte moquettée :  
**1 044 € TTC (2 chèques de 522 € TTC)**
- UN MODULE DE 18M<sup>2</sup>** tapissé du coton gratté gris dans une allée couverte moquettée :  
**1728 € TTC (2 chèques de 864 € TTC)**
- UN MODULE DE 27M<sup>2</sup>** tapissé du coton gratté gris dans une allée couverte moquettée :  
**2 352 € TTC (2 chèques de 1 176 € TTC)**
- EXTÉRIEUR : UN MODULE DE 9M<sup>2</sup>** sans tissu en dehors des allées couvertes (Allée Cézanne ou Pissarro) :  
**630 € TTC le module (2 chèques de 315 € TTC)**
- Votre espace personnel dans notre GALERIE VIRTUELLE sur le site [www.arthomeexpo.com](http://www.arthomeexpo.com)** largement diffusé auprès de nos artistes et visiteurs (plus de 65 000 personnes faisant partie de notre fichier visiteurs / acheteurs).  
Sur notre site vous disposerez de **5 photos de vos œuvres + le lien vers votre site web ou votre page FB pendant un an : 96 € TTC**

**AUCUNE RÉSERVATION NE POURRA ÊTRE PRISE EN COMPTE SANS AVOIR APPROUVÉ ET SIGNÉ LE RÈGLEMENT GÉNÉRAL**

Fait à ..... le ..... Signature.....

La liste des exposants et le plan du salon seront disponibles à l'accueil sur place.

Chaque exposant recevra un mois avant la manifestation l'invitation électronique pour sa communication et la fiche technique confirmant l'inscription ainsi que tous les éléments nécessaires à l'installation (horaires, emplacement...)

### PIECES A FOURNIR AVEC VOTRE CANDIDATURE

- 1 chèque correspondant à la moitié du total TTC à l'ordre d'ARTHOME EXPO **encaissé un mois avant le Salon**
- 1 chèque correspondant à l'autre moitié du total TTC à l'ordre d'ARTHOME EXPO **encaissé à la fin du Salon**
- 1 enveloppe format A3 affranchie au tarif de 8€60 et libellée à votre nom et adresse si vous souhaitez recevoir les invitations papier (L'invitation électronique sera envoyée à tous les exposants par mail). Les artistes habitant Paris et région auront la possibilité d'avoir les invitations en main propre et en nombre illimité sur Paris ou Saint Germain en Laye.

### MERCI DE RETOURNER VOTRE DOSSIER A :

ArtHome Expo - Sébastien Boland  
39 rue de la Grange Aux Belles - 75010 Paris

### SAS ART HOME EXPO

Tél : 06 75 09 75 49 // [contact@arthomeexpo.com](mailto:contact@arthomeexpo.com) // [www.arthomeexpo.com](http://www.arthomeexpo.com)

Siège social : 1, rue de l'aigle d'or 78100 St Germain en Laye

Capital : 1 000 euros - Siret : 843 838 939 00018 - APE : 82302

## BULLETIN D'INSCRIPTION À LA GALERIE VIRTUELLE

ART HOME EXPO vous propose la parution sur son site web de **VOTRE PAGE ARTISTE** dans sa **GALERIE VIRTUELLE**. Vous pouvez disposer d'une page dédiée dans notre répertoire d'artistes, où vous donnerez un aperçu de vos créations, gagnerez en visibilité et ferez connaître votre travail auprès de nos visiteurs et acheteurs afin de maximiser votre potentiel de vente.

**Le coût de l'inscription est de 96 € TTC**

### RÉSERVATION

Nom : ..... Prénom : .....  
Nom d'artiste (optionnel) : .....  
Adresse : .....  
Code Postal : ..... Ville : ..... Pays : .....  
Tél. portable : .....  
Email : .....

### JE RÉSERVE :

- Espace dédié dans notre **GALERIE VIRTUELLE** sur le site **www.arthomeexpo.com** largement diffusée auprès de nos artistes et visiteurs (plus de 65 000 personnes faisant partie de notre fichier visiteurs / acheteurs).  
Sur notre site vous disposerez de **5 photos de vos œuvres + le lien vers votre site web ou votre page FB pendant un an : 96 € TTC**

Fait à ..... le ..... Signature.....

### PIECES A FOURNIR AVEC VOTRE CANDIDATURE :

- 1 chèque de 96 € à l'ordre d'ART HOME EXPO
- 1 Mail à envoyer à [contact@arthomeexpo.com](mailto:contact@arthomeexpo.com) avec les infos et images demandées ci-dessous

### MERCI DE RETOURNER CE DOSSIER REMPLI ACCOMPAGNÉ DU CHÈQUE À :

Art Home Expo  
39, rue de la Grange aux Belles  
75010 Paris

### INFORMATIONS À NOUS RENVOYER PAR MAIL POUR CRÉER VOTRE PAGE ARTISTE EN LIGNE :

Afin de créer votre fiche artiste sur notre galerie, veuillez nous envoyer par mail à l'adresse [contact@arthomeexpo.com](mailto:contact@arthomeexpo.com) les informations et images suivantes :

1. VOTRE NOM/PRÉNOM OU VOTRE NOM D'ARTISTE (OU DE GALERIE)
2. UNE PHOTO DE VOUS AU FORMAT JPG (DIMENSION MIN 300 PIXELS)
3. UN PETIT TEXTE CONCERNANT VOTRE TRAVAIL / EN 10 LIGNES (FACULTATIF)
4. L'ADRESSE DE VOTRE SITE INTERNET OU DE VOTRE PAGE FACEBOOK AFIN QUE LE VISITEUR INTÉRESSÉ PAR VOTRE TRAVAIL PUISSE VOUS CONTACTER
5. CINQ PHOTOS DE VOS ŒUVRES AU FORMAT JPG (DIMENSION MIN 600 PIXELS, POIDS MAX PAR IMAGE 1 MO) EN PRÉCISANT LE TITRE ET LES DIMENSIONS DE CHAQUE ŒUVRE

Toute notre équipe reste à votre disposition si vous avez la moindre question concernant la galerie virtuelle !

### SAS ART HOME EXPO

Tél : 06 75 09 75 49 // [contact@arthomeexpo.com](mailto:contact@arthomeexpo.com) // [www.arthomeexpo.com](http://www.arthomeexpo.com)  
Siège social : 1, rue de l'aigle d'or 78100 St Germain en Laye  
Capital : 1 000 euros - Siret : 843 838 939 00018 - APE : 82302

# REGLEMENT GENERAL ART HOME EXPO

Le salon n'est pas assuré en cas de vols pendant les horaires d'ouverture au public ou la nuit. Seules les dégradations causées par des intempéries ou autres conditions météorologiques sont assurées. Il reste à la charge de chaque exposant (ceci est optionnel et non obligatoire) d'assurer les œuvres sur son stand.

- Article 1** La signature de la demande de participation entraîne pour l'exposant, l'obligation de se conformer au présent Règlement. L'exposant s'engage à en appliquer tous les articles sans réserve d'aucune sorte. Tout contrevenant sera automatiquement exclu de la manifestation présente et des manifestations suivantes. L'exclusion ne pourra entraîner en aucune manière la restitution des versements effectués.
- Article 2** **Le solde de la location devra être payé avant la prise de possession du ou des stands. Pour tout désistement intervenant jusqu'à 30 jours inclus avant l'ouverture de la manifestation, le dossier d'inscription sera annulé sans aucuns frais pour l'exposant. Passé ce délai, Art Home Expo retiendra 50 % du montant total.**
- Article 3** Les emplacements devront être occupés par les seuls signataires du dossier d'admission, du début à la fin de la manifestation, pendant les heures d'ouverture. Nul ne pourra sous-louer tout ou partie de son emplacement sans un accord écrit de l'organisateur. Pendant les heures d'ouverture au public, les stands sont sous la responsabilité des exposants.
- Article 4** L'exposant ne doit pas dépasser les limites de son emplacement. Par mesure de sécurité les allées de dégagement devront rester libres pendant la durée de la manifestation.
- Article 5** L'exposant s'engage à faire un effort de présentation et de décoration, afin de donner un certain cachet à l'ensemble de la manifestation et à ne pas employer de peinture sur les cloisons et les tissus déjà existants.
- Article 6** Le matériel électrique mis en place par l'exposant doit être conforme aux normes de sécurité en vigueur (normes françaises C15-100). Tous les tissus posés par les exposants doivent être certifiés M1 (non feu).
- Article 7** Conformément à la législation, les prix doivent être affichés sur chaque article. Les bijoux ou objets en métaux précieux devront être en règle avec le contrôle de garantie. **Les exposants s'engagent à être en règle vis à vis de toutes les prescriptions administratives, légales et sanitaires.**
- Article 8** Concernant l'installation et le remballage, les exposants sont tenus de se conformer aux horaires précis annoncés dans les fiches de renseignements techniques. Tout démontage ou remballage hors des délais sera de la responsabilité de l'exposant qui s'y oblige, sauf accord d'Art Home Expo.
- Article 9** Les responsables de Art Home Expo prennent les décisions pour l'admission, l'exclusion, l'attribution ou le refus d'inscription. Leurs décisions sont sans appel. En aucun cas le fait d'avoir occupé un emplacement ne peut donner à quiconque un droit de propriété, d'antériorité ou de priorité sur cet emplacement aux manifestations ultérieures. L'attribution des stands appartient exclusivement à Art Home Expo.
- Article 10** La responsabilité civile de l'organisateur est assurée à raison des dommages causés aux tiers. Art Home Expo ne pourra être tenu à une quelconque responsabilité hors des cas couverts par l'assurance en cas de vol, détérioration, pertes, incendie, accidents corporels ou toutes défaillances techniques, quels qu'ils soient, survenus au cours de la manifestation ; y compris pendant la période d'installation et de remballage – de jour comme de nuit – Par ailleurs, Art Home Expo ne peut être responsable d'un défaut de fréquentation du public ou d'un nombre insuffisant d'exposants.

Le soussigné s'engage à se conformer aux conditions du Règlement et à toutes celles que Art Home Expo pourrait être amené à adopter par la suite. Il déclare renoncer à tout recours contre Art Home Expo ses assureurs et la ville en cas de pertes, vols ou dommages qui pourraient survenir à des marchandises et matériels exposés et sur lui-même. Toute infraction au Règlement peut entraîner la fermeture immédiate du stand et une action judiciaire en dommages et intérêts. En cas de litige et, quels qu'ils soient, seul le Tribunal de Commerce de Versailles sera compétent.

**Je soussigné(e) - Nom et Prénom .....** **après avoir pris connaissance du Règlement Général auquel j'accepte de me conformer en tous points, déclare donner par la présente mon adhésion ferme et définitive.**

**Fait à .....**, **le .....**  
**Signature - précédée de la mention manuscrite « Lu et approuvé, bon pour accord »**

Observation et souhaits : .....

## SAS ART HOME EXPO

Tél : 06 75 09 75 49 //contact@arthomeexpo.com // www.arthomeexpo.com  
Siège social : 1, rue de l'aigle d'or 78100 St Germain en Laye  
Capital : 1 000 euros - Siret : 843 838 939 00018 - APE : 82302